



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 octobre 2021

Synthèse des contrôles SPOT sur la gouvernance des instruments financiers

Comme annoncé dans les priorités de supervision 2020 de l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'AMF »), une série de contrôles courts thématiques «SPOT» portant sur la gouvernance des instruments financiers a été menée sur la période d'octobre 2020 à février 2021. Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre des dispositions de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (« MIF 2 ») complétées par la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission du 7 avril 2016 et précisées par les orientations de l'Esma 35-43-620. Les investigations ont couvert la période 2018-2020 et ont porté sur un panel de cinq prestataires de services d'investissement (ci-après « PSI ») en ciblant des établissements de crédit appartenant à un groupe et agréés pour fournir le service de conseil en investissement.

 Télécharger le contenu

Mots clés

MIF

PRODUITS FINANCIERS

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

COMMERCIALISATION

21 avril 2022

L'ACPR et l'AMF encouragent les professionnels à améliorer leurs pratiques de commercialisation de produits d'épargne et d'instruments financiers sur Internet



ARTICLE

PRODUITS FINANCIERS

06 avril 2022

Investir dans une assurance-vie



LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

COMMERCIALISATION

04 avril 2022

Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF - N°48 - Avril 2022



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02